

Il me semble extraordinaire qu'avec tous les édifices publics que possède le Gouvernement pour installer ses employés, nous soyons obligés de payer des loyers qui s'élèvent à près d'un demi-million de dollars—je ne suis pas certain que cette somme ne soit pas dépassée—pour des édifices particuliers dans la ville d'Ottawa.

On me dit qu'il y a ici des hommes dont l'occupation consiste à acheter des terrains et à construire des édifices aménagés en bureaux pour les louer au Gouvernement, et d'autres qui louent des édifices pour les sous-louer à l'Etat, agissant comme intermédiaires pour les locations du Gouvernement. Depuis que le ministère actuel est au pouvoir les loyers ont monté énormément, sans raison, et cela bien que depuis trois ou quatre ans le Gouvernement ait exproprié toutes les maisons en façade des rues Victoria et Wellington sur une longueur d'un demi-mille et comprenant plus d'une centaine de magnifiques édifices où un grand nombre d'employés pourraient être installés. Pourtant l'Etat paye environ un demi-million de dollars en location.

J'ai soulevé cette question en comité de subsides, mais j'ai obtenu peu de satisfaction. Je demanderai au ministre d'examiner la chose avec soin, parce qu'il n'y a pas de raison pour que l'on paye des loyers aussi énormes à Ottawa.

L'hon. M. REID: Il y a un an ou deux quand je remplaçais l'ex-ministre des Travaux publics, je me suis occupé avec soin de l'utilisation des édifices de la rue Wellington et j'ai demandé au sous-ministre de faire un rapport sur les édifices de ce quartier qui pourraient être utilisés comme bureaux de l'administration.

L'hon. M. PUGSLEY: N'y en a-t-il pas environ une centaine?

L'hon. M. REID: Il y en a beaucoup, probablement une centaine. J'ai donné des instructions au sous-ministre qui ont été approuvées par le ministre à son retour, afin que ces édifices soient utilisés autant que possible pour les besoins des différents départements. Je croyais que cela ferait réaliser une grande économie. Le sous-ministre fut de mon avis et immédiatement il fit réparer les édifices pour qu'ils soient utilisables comme bureaux. Il me dit que presque tous les édifices convenables pour des bureaux sont occupés maintenant par les départements. Il a préparé un tableau donnant la superficie totale en pieds carrés de l'étendue disponible et la superficie occupée par l'administration et j'aurai ces renseignements avec ceux rela-

[L'hon. M. Pugsley.]

tifs aux travaux de Saint-Jean quand nous examinerons les crédits des Travaux publics. L'honorable député constatera alors que nous avons adopté le système qu'il propose.

L'hon. M. PUGSLEY: Quel est le total des loyers, environ un demi-million?

L'hon. M. REID: Oui, c'est un montant très élevé. Tout sera indiqué dans le tableau. Depuis la guerre, le nombre des employés a tellement augmenté dans quelques départements, qu'il a fallu nous procurer plus de place.

(Le crédit est adopté.)

Allocation spéciale au juge en chef de la cour suprême fédérale pour payer les dépenses de voyage et autres frais relatifs à ses services comme suppléant de S. Exc. le Gouverneur général, \$2,500.

L'hon. M. MURPHY: L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) a posé une question quand le comité discutait ce crédit et le premier ministre a promis de donner quelques renseignements. Il s'agit d'une réduction de la moitié de l'allocation accordée autrefois au juge en chef pour dépense de voyage.

L'hon. M. LEMIEUX: Le suppléant du Gouverneur général.

L'hon. M. MURPHY: La question demandait si le montant avait été réduit de moitié et le renseignement devait être donné avant que le crédit soit adopté définitivement. L'honorable ministre a-t-il obtenu le renseignement?

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Non, je n'ai pas de renseignement à ce sujet. L'honorable député pourra poser la question quand on passera au budget supplémentaire.

L'hon. M. MURPHY: L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) a soulevé la question et le premier ministre a dit qu'il donnerait une réponse.

(Le crédit est adopté.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance.

La Chambre siège en comité des subsides. (présidence de M. Rainville).

Département des Douanes.—Promotion de dix commis, de la 3e division, subdivision A, à la 2e division, subdivision B, et nomination de trois autres commis dans la 2e division, subdivision B, comme il suit: 9 à \$1,200; 1 à \$1,150; 3 à \$1,000; au lieu de dix commis dans la 3e division, subdivision A, pour lesquels des crédits ont déjà été votés dans le budget principal—(crédit supplémentaire), \$3,000.